

Egalité Femmes-Hommes : résultats 2021 chez GE en France

Les entités légales du groupe GE en France employant entre 50 et 2700 salariés ont publié les résultats de l'Index de mesure de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

Dans un contexte économique et social encore difficile pour le Groupe GE en France, la moitié des 20 entités concernées ont maintenu ou amélioré leur index en 2021 par rapport à l'année précédente. Au total, trois quarts des entités ont un index excédant les 75 points.

Pour agrandir les images, prière de cliquer sur les liens de téléchargement à droite de la section

GE fait de la diversité en général, et de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier, un axe fondamental de sa stratégie de Ressources Humaines et un enjeu majeur pour le développement de ses activités, en partenariat avec des associations reconnues de la promotion des Femmes dans l'Industrie, notamment *Elles bougent*, *Femmes Ingénieures* et le réseau interne *GE Women's Network*.

GE continuera d'accompagner l'ensemble de ses entités en France, afin d'améliorer ces résultats et de poursuivre ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accès des femmes aux plus hautes fonctions de l'entreprise.

A propos de l'Index Egalité Femmes-Hommes

Sous la forme d'une note sur 100, cet index se compose de cinq grands indicateurs qui évaluent les inégalités. Le premier indicateur mesure les écarts de rémunération existants au sein de l'entreprise. Les deuxième et troisième indicateurs comparent respectivement la répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes et la répartition des promotions (). Le quatrième indicateur est relatif à l'augmentation des rémunérations des femmes à leur retour de congé de maternité. Enfin, le dernier indicateur porte sur l'équilibre*

des genres au sein des dix plus hautes rémunérations de l'entreprise, avec une cible d'au moins quatre femmes. La loi prévoit que chaque année, les entreprises françaises de plus de 50 salariés publient auprès de l'Administration du travail et dans l'entreprise le score obtenu à l'index d'égalité femmes-hommes. S'il est inférieur à 75 sur 100, elles ont trois ans pour se mettre en conformité.

() La répartition des promotions est calculée uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés.*

<https://www.gevernova.com/>
[GE Vernova](#)